## L'Habillage dans la BD CARTO

## Dans la thématique Habillage vous trouverez les données suivantes :

## LES ZONES D'OCCUPATION DU SOL

Le territoire est partitionné en zones de nature homogène.

**Bâti** (superficie minimale de 8 ha) tissu urbain dense, tissu urbain continu mixte, habitat pavillonnaire, faubourg, grands ensembles, lotissements, cités jardins. villages et hameaux importants en milieu agricole y compris les aménagements associés.

**Broussailles** (superficie minimale de 25 ha), landes, fougeraies, espaces forestiers dégradés, où ni la forêt, ni les zones arbustives ne sont dominantes.

Carrière, décharge (superficie minimale de 25 ha) surface exploitée pour ses ressources minérales, servant aux dépôts minéraux et industriels, en excavation et non couverte par la végétation.

**Eau libre** (superficie minimale de 4 ha), eau permanente dans les cours d'eau, embouchure, zone de pleine mer, plan d'eau ou bassin, lac, étang, retenue de barrage, réservoir à ciel ouvert.traitement des eaux, bassin portuaire fluvial et maritime.

Forêt (superficie minimale de 8 ha), bois et forêts, y compris les zones incendiées, forêts denses ou dégradées, coupes rases en milieu forestier, reboisements et zones replantées, parcs boisés, peupleraies et coupes de peupleraies.

Marais, tourbière (superficie minimale de 25 ha), étendue de terrain inculte recouverte d'une couche d'eau stagnante plus ou moins épaisse du fait de la topographie ou de la nature imperméable du sol, marais maritime, tourbières.

Marais salant (superficie minimale de 25 ha), marais salants en activité et anciens marais salants, avec présence d'eau.

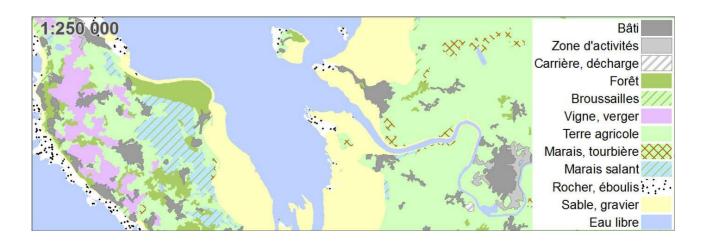
**Terre agricole** (superficie minimale de 25 ha), prairies permanentes, pâturages des zones d'élevage, prés salés, pelouses, y compris celles des parcs non boisés, golfs, hippodromes ou terrains de sport, cultures annuelles, terres cultivées, labourées, cultures fourragères, cultures florales et légumières de plein champ ou sous serres.jardins familiaux.

Rocher, éboulis (superficie minimale de 25 ha), falaises, rochers côtiers y compris ceux de la zone d'estran, zone mixte rocher et sable de la zone d'estran.

**Plage** (superficie minimale de 25 ha), sables et graviers dans le lit d'un cours d'eau, sables secs et galets au dessus de la laisse des plus hautes eaux, dunes, sables humides de l'estran, zones de vase de l'estran graviers et galets de l'estran.

**Vigne, verger** (superficie minimale de 25 ha), vignobles des grands territoires viticoles répertoriés, vergers organisés, vergers abandonnés, plantations de noyers, pépinières.

Zone d'activités (superficie minimale de 25 ha), ensembles industriels et commerciaux, y compris leurs emprises, parkings, accès, entreposages, constructions et surfaces liées à la fabrication et au transport de l'énergie (centrales ou postes électriques), constructions et surfaces liées à l'industrie agro-alimentaire (élevage, silos), aménagements et équipements sportifs et de loisirs (parties construites), parcs d'attractions, parcs de loisirs, campings aménagés, équipements liés aux transports routiers (grands péages, grands échangeurs, centres routiers, gares routières, aires de service et de repos), équipements liés aux transports ferrés (gares ferroviaires, zones de triage), équipements liés aux transports maritimes et fluviaux (quais, gares maritimes, zones portuaires), équipements liés aux transports aériens (aérodromes, aéroports civils ou militaires y compris les entrepôts et installations de fret).



La BD CARTO est une description vectorielle précise et homogène des différents éléments du paysage avec une précision décamétrique. Pour chaque thème, les objets sont associés à des attributs pour une description littérale. Cette base permet de localiser, gérer, suivre des données métiers du 1 : 50 000 au 1 : 200 000, elle est particulièrement adaptée à la cartographie de synthèse et aux applications d'études de projet, de gestion d'infrastructures et d'aménagement du territoire, au niveau départemental et / ou régional.